

Jean-Jacques
DEVAUD

Bertrand
TRUTTMANN



Jean-Baptiste
NICOLAS

Stéphanie
MORICE

46, Avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN BICETRE

constat@act94.com

01.49.87.08.05

Site web: <http://www.dtn-huissiers.fr>



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

Article 35 du décret n°2006-936 du 27 juillet 2006 modifié par décret n°2009-160 du 12 février 2009

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE TRENTE ET UN MAI
DE 11H20 A 12H10**

A LA REQUETE DE :

La **SOCIETE CREDIT LOGEMENT**, société anonyme au capital de 1.259.850.270,00 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 302 493 275, dont le siège social est 50 Boulevard Sébastopol - 75003 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège,

Pour qui domicile est élu :

Maître Corinne TACNET, Avocat au Barreau du Val de Mame, demeurant 60 rue Jean Jaurès - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, Téléphone : 01.47.06.94.22, Vestiaire PC 118, Laquelle se constitue et occupera pour elle sur les présentes poursuites de saisie immobilière.

▸ Qu'en vertu :

De la copie exécutoire d'un jugement rendu le 27 MAI 2022 par le Tribunal Judiciaire d'EVRY, signifié, définitif,

La requérante est créancière de :

Madame [REDACTED], célibataire, née le 8 [REDACTED] à PARIS (75020), de nationalité française, demeurant [REDACTED] - 91200 ATHIS MONS,

Suite à la signification du Commandement Immobilier, en date du 21 avril 2023, et en application des articles 15-10, 35 et 36 du décret du 27 juillet 2006, la requérante entend faire dresser ce jour un descriptif du bien immobilier sis 38 B rue de la Prévoyante, 94290 VILLENEUVE LE ROI

Que le présent constat est dressé en vue d'une procédure de vente à venir.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Bertrand TRUTTMANN, Membre de la Société Civile Professionnelle DEVAUD TRUTTMANN et NICOLAS, Commissaire de Justice Associés près le Tribunal Judiciaire de CRETEIL, demeurant au KREMLIN BICETRE (94270) 46, avenue de Fontainebleau, soussigné,

Me suis transporté ce jour sur place 38 B rue de la Prévoyante, 94290 VILLENEUVE LE ROI, à 10H30 accompagné du serrurier, deux témoins et du géomètre.

La présence de ces personnes fut nécessaire puisque le terrain est non bâti .

Où je procède aux constatations suivantes :

DESCRIPTION DU BIEN

DESIGNATION

DESIGNATION GENERALE DE L'IMMEUBLE :

Un terrain sie 38 B rue de la Prévoyante à \VILLENEUVE LE ROI (Val de Marne), cadastre section AX numéro 195 pour une contenance de 2a 830a (après division de la parcelle AX n°181.

DESCRIPTIF DE L'IMMEUBLE :

A cette adresse s'élève un immeuble de deux étages sur rez de chaussée, avec cour arrière.

OCCUPATION DES LIEUX :

- Terrain en friche.

Le terrain est clôturé et fermé sur rue par un portail verrouillé par un cadenas coulissant.

Après ouverture du cadenas par le surrier, je constat que le terrain est abandonné, et en friche.

A la lecture du plan cadastral obtenu sur le site cadastre.gouv.fr, je constate que ce terrain est constitué de deux références cadastrales : 194 et 195

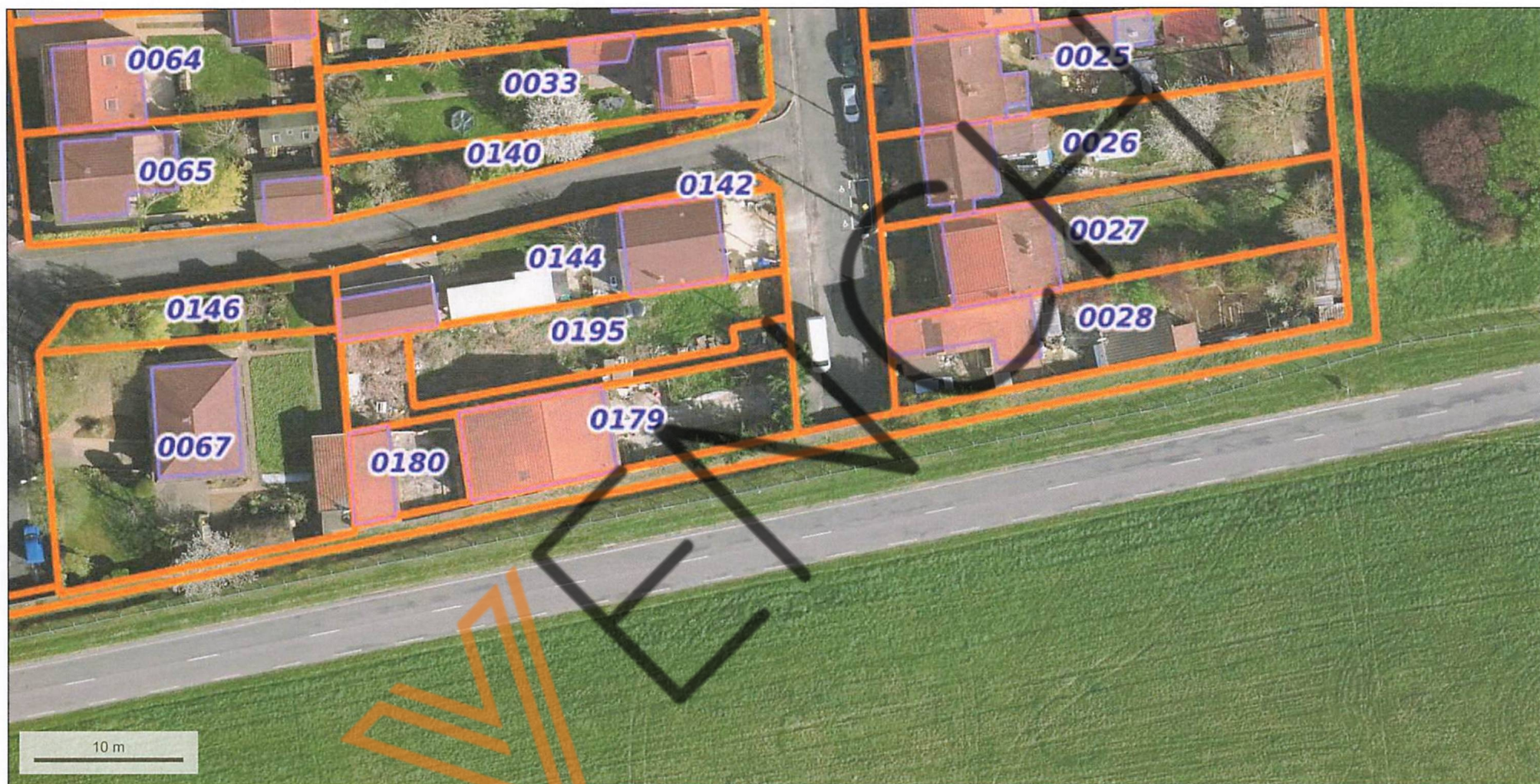
La parcelle cadastrée 194 est une bande étroite située sur le coté gauche du terrain de 1.4 mètre de large

La parcelle 195 est sur la partie droite du terrain.

Ces dimensions sont de 4.6 mètres de façade, puis s'élargie, le tout sur une longueur de 37.2 mètres.

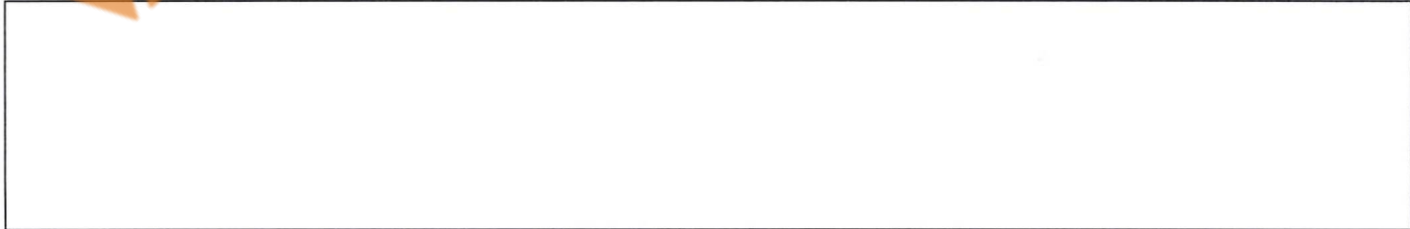
Le tout plus spécialement décrit dans le rapport du mètreur.

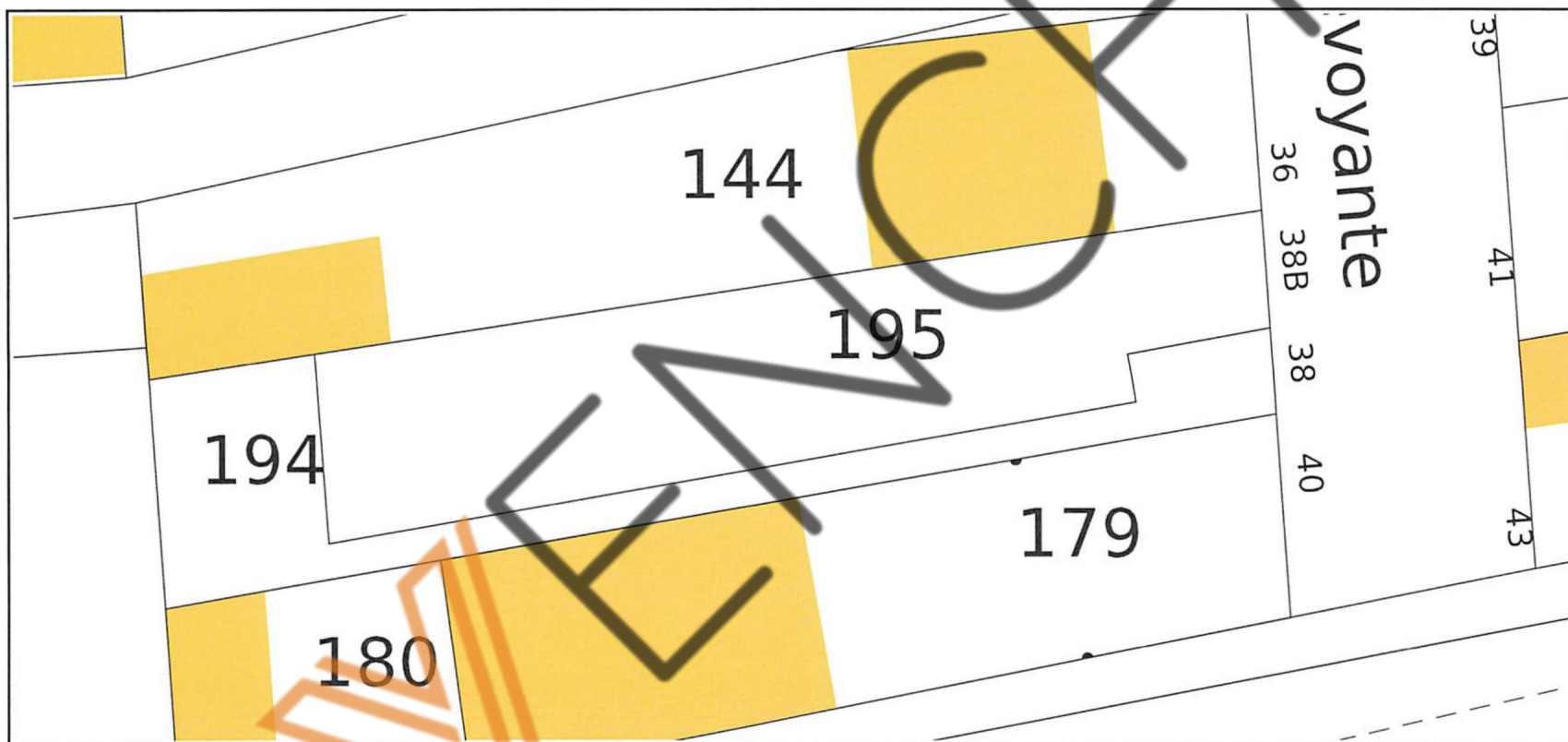
Aucun élément sur le terrain n'est visible pour délimité les deux parcelles.



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 24' 00" E
Latitude : 48° 43' 50" N





Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011



VEN

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

Signature du Commissaire de Justice
Bertrand TRUTTMANN .

